ID: 037-213702335-20240529-2024_05_29_22-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE Département d'Indre et Loire VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 29 mai 2024 a été convoqué le 22 mai 2024.

Nombre de conseillers élus : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 29 mai 2024, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents: Emmanuel FRANCOIS, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

procuration à Emmanuel FRANCOIS Annick MARICHAL procuration à Marion PERSIANI **Olivier CONTE** procuration à Eloïse DRAPEAU Romain DANGER procuration à Gilles FREMONT **Christian BONNARD** procuration à Alain GARCIA **Christophe DE AMORIM** Annick VOLATIANA Procuration à Alain DELANCHY procuration à Catherine BONNEAU Mohamed BENBEDRA procuration à Mickaël CHAPEAU Laurence LEFEVRE

Absente: Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2024

N°2024 05 29 -22

OBJET : PRISE DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA SPL SOCIÉTÉ D'EOUIPEMENT DE LA TOURAINE AMÉNAGEMENT

RAPPORTEUR: Marion PERSIANI

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 et suivants,

VU le Code de commerce,

VU les échanges avec la SET,

VU l'avis de la commission de l'urbanisme en date du 2 mai 2024,

VU la note de présentation adressée aux membres du conseil municipal.

L'exposé de Madame PERSIANI entendu, LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DECIDE,



ID: 037-213702335-20240529-2024_05_29_22-DE

- D'APPROUVER les statuts de la SET Aménagement,
- D'APPROUVER les termes du pacte d'actionnaires de la SET Aménagement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer l'acte d'adhésion au pacte d'actionnaires de la SET Aménagement (SPL),
- **D'AUTORISER** la Ville à se porter acquéreur de 5 actions de 100 euros chacune, soit 500 € au total, détenues par le Département d'Indre-et-Loire dans la SPL La SET Aménagement (SPL),
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale de la société, et de le doter de tous pouvoirs à cet effet,
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant de la collectivité à l'assemblée spéciale des petits actionnaires avec faculté,
- D'ACCEPTER toute fonction dans ce cadre.

<u>VOTES</u>: Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme, Saint-Pierre-des-Corps, le 29 mai 2024

Eloïse DRAPEAU Secrétaire de séance Emmanuel FRANCOIS Maire de Saint-Pierre-des-Corps